



ASSEMBLEA DI CORSICA

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 20/066 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT L'ABONDEMENT DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET DE
CONSTRUCTION DE LA FUTURE RESIDENCE « SAMBUCUCCIU D'ALANDU »
AU PROFIT DU CROUS DE CORSE**

**CHÌ APPROVA L'AGHJUSTU À U PIANU DI FINANZIAMENTU DI U PRUGETTU
DI CUSTRUZIONE DI A RESIDENZA « SAMBUCUCCIU D'ALANDU »
A GHJUVORE DI U CROUS DI CORSICA**

REUNION DU 1 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le premier juillet, la commission permanente, convoquée le 24 juin 2020, s'est réunie sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Christelle COMBETTE, Isabelle FELICIAGGI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Paulu Santu PARIGI, Pierre POLI,

ETAIT ABSENT ET AVAIT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Christelle COMBETTE

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Romain COLONNA, Laura Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et notamment son titre II,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,

- VU** la délibération n° 19/317 AC de l'Assemblée de Corse du 27 septembre 2019 approuvant le « Schéma d'Aide à la Réussite et à la Vie Etudiante 2019-2023 »,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 20/028 AC de l'Assemblée de Corse du 13 février 2020 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2020,
- VU** la délibération n° 20/067 AC de l'Assemblée de Corse du 24 avril 2020 portant délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 20/001 CP de la Commission Permanente du 6 mai 2020 décidant du régime dérogatoire d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente,
- VU** le tableau d'échéancier des crédits de paiement annexé au rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

CONSIDERANT que plus deux cent étudiants commencent leur scolarité sans logements à chaque rentrée universitaire, et qu'il apparaît indispensable de proposer des logements récents, et à loyers modérés,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

SUR rapport de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé,

APRES avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Adopté à l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le présent rapport « Abondement du plan de financement du projet de construction de la résidence SAMBUCUCCIU D'ALANDU » au profit du CROUS de Corse.

ARTICLE 2 :

APPROUVE l'affectation de 1 000 000 € au titre du programme 4115 « Réussite et Vie Etudiante » Investissement - de la Compétence 411 « Enseignement Supérieur, Recherche et Diffusion » du Budget primitif 2020 au profit du CROUS de Corse pour la réalisation de la future résidence « Sambucucciu d'Alandu », portant la contribution territoriale à hauteur

de 2 000 000 €.

ARTICLE 3 :

DECIDE de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : BP 2020

PROGRAMME : 4115 Réussite et Vie Etudiante - Investissement

MONTANT DISPONIBLE : 1 000 000 Euros

MONTANT AFFECTE : 1 000 000 Euros

DISPONIBLE A NOUVEAU : 0 Euros

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AJACCIO, le 1 juillet 2020

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Jean-Guy TALAMONI

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 1ER JUILLET 2020

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**ABONDEMENT DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET
DE CONSTRUCTION DE LA FUTURE RESIDENCE
« SAMBUCUCCIU D'ALANDU » AU PROFIT DU CROUS
DE CORSE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Par délibération n° 19/317 AC du 27 septembre 2019, l'Assemblée de Corse a approuvé le « Schéma d'Aide à la Réussite et à la Vie Etudiante 2019-2023 ».

L'objectif premier de ce schéma est de garantir à tous les jeunes corses désireux de poursuivre leurs études sur l'île et à l'extérieur, de pouvoir le faire, quel que soit le niveau social de leur famille ou leur lieu de résidence.

Ce schéma a permis de développer également le partenariat et le soutien de la Collectivité de Corse au CROUS de Corse, car si les relations avec ce dernier sont anciennes, comme peuvent en témoigner les schémas d'aide à la vie étudiante successifs et les mesures qui en découlent en matière d'aide aux dépenses de rentrée, le partenariat a été étendu et consolidé, notamment en matière de logements étudiants afin de faire émerger une politique de vie étudiante optimale en Corse.

Cela explique que, conformément à la délibération précitée, la Collectivité de Corse soutient le projet de construction de la résidence universitaire « SAMBUCUCCIU D'ALANDU ».

Par courrier du 9 mars 2020, le CROUS de Corse sollicite à nouveau une aide publique supplémentaire auprès de la Collectivité de Corse, à hauteur d'1 million d'euros, afin de compléter et finaliser le financement du projet, sans quoi le projet de construction ne pourra être mené à terme dans les délais impartis.

Les crédits nécessaires au financement de ce projet sont inscrits au programme « 4115 Réussite et Vie Etudiante » de la Compétence 411 « Enseignement Supérieur, Recherche et Diffusion » du Budget primitif (BP) 2020.

1° Le projet de construction de la résidence universitaire « SAMBUCUCCIU D'ALANDU » :

Afin de répondre à un besoin constant, le CROUS de Corse a souhaité augmenter sa capacité d'accueil en édifiant une nouvelle résidence, en lieu et place de l'ancien dispensaire de Corti.

Pour réaliser ce projet, le CROUS de Corse s'est porté acquéreur, dans un premier temps, de l'ancien dispensaire, bâtiment situé avenue Jean Nicoli, à deux pas de l'Université de Corse, et dans un deuxième temps, d'une bande de terrain entourant la parcelle du dispensaire. La superficie totale de la parcelle est de 1 410 m².

La future résidence, qui comprendra une centaine de chambres, 4 salles de cours et

des parkings, s'inscrit dans une démarche de développement durable définie dans le Grenelle de l'Environnement, notamment au niveau de la performance énergétique RT 2012 (niveau Bâtiments Basse Consommation, avec une ambition à 2020 de bâtiments passifs ou à énergie positive) et du recours aux énergies renouvelables, et affiche un coût total prévisionnel de 6 000 000 €.

Côté recettes, le CROUS de Corse affichait dans son budget prévisionnel un autofinancement du Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS) de 4 000 000 €, une contrepartie Etat/CPER de 1 000 000 €, ainsi qu'une contrepartie CdC de 1 000 000 €.

Conformément à la délibération n°19/317 AC précitée du 27 septembre 2019, la Collectivité de Corse a soutenu le projet de construction de la future résidence « SAMBUCUCCIU D'ALANDU » à hauteur de 1 000 000 €.

A ce jour, les phases administratives préliminaires sont intégralement effectuées (études de sol, PC, APD, phasage des travaux). Concernant plus précisément le planning des travaux, il est conditionné par l'obtention du permis de construire attendu courant juin, mais les principales dates sont les suivantes :

- Juin/Juillet 2020 : Publication du dossier de consultation des entreprises (DCE) pour approximativement 13 à 14 lots,
- Juillet/Août 2020 : Terrassement du terrain,
- Septembre/Octobre 2020 : Début des travaux estimés à 18/20 mois, -
Septembre 2022 : Livraison du bâtiment.

Cependant, le budget n'est toujours pas consolidé.

En effet le CROUS de Corse avait sollicité le Secrétariat général aux affaires de Corse afin de pouvoir compléter le financement du projet par le biais de crédits programmés au titre du CPER 2021/2027. Cependant, les services de la Préfecture de Corse ont confirmé au Directeur du CROUS de Corse que cette opération ne pourrait être inscrite, car elle affichait d'ores et déjà un début d'exécution.

C'est pourquoi le CROUS de Corse a sollicité une aide publique supplémentaire auprès de la Collectivité de Corse à hauteur d'1 000 000 €, par courrier du 9 mars 2020, qui porterait ainsi la contribution territoriale à hauteur de 2 000 000 € conformément au budget prévisionnel ci-dessous :

Coûts (€)		Recettes (€)	
Valeur vénale du bâtiment (2016)	282 600	CNOUS	4 000 000
Frais notarié	27 400	CdC	2 000 000 (dont un déjà obtenu)
Etude de faisabilité	30 000		
DIAG Amiante avec démolition	20 000		

Démolition (hypothèse avec amiante)	100 000		
Prestations intellectuelles (publications, MOE, CT, SPS, aléas)	600 000		
Ascenseur	75 000		
Logements 45 000 € par logement	4 500 000		
Autres prestations travaux (circulations)	365 000		
TOTAL	6 000 000		6 000 000

Cette contribution territoriale supplémentaire permettrait de finaliser le financement du projet, sans quoi la construction de la résidence universitaire ne pourrait être menée à terme dans les délais impartis.

Les crédits nécessaires au financement de ce projet sont inscrits au programme « 4115 Réussite et Vie Etudiante » - Investissement - de la Compétence 411 « Enseignement Supérieur, Recherche et Diffusion » du budget primitif (BP) 2020.

Ainsi, au vu des éléments transmis, je vous propose :

- D'approuver le présent rapport « Abondement du plan de financement du projet de construction de la résidence SAMBUCUCCIU D'ALANDU au profit du CROUS de Corse.
- D'affecter au titre du programme « 4115 Réussite et Vie Etudiante » - AP Investissement - de la Compétence 411 « Enseignement Supérieur, Recherche et Diffusion » du Budget primitif 2020 au profit du CROUS de Corse, un montant supplémentaire de 1 000 000 € pour la réalisation de la future résidence « SAMBUCUCCIU D'ALANDU » portant la contribution totale de la Collectivité de Corse à hauteur de 2 000 000 €.

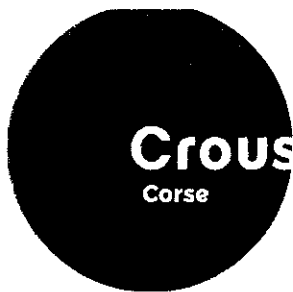
Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

COLLECTIVITE DE CORSE

PROPOSITION D'AFFECTATION 2020

POLITIQUE : **L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION**
COMPETENCE : **411 : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE ET
DIFFUSION**
ORIGINE : **BP 2020**
PROGRAMME : **4115 REUSSITE ET VIE ETUDIANTE**
SECTION : **INVESTISSEMENT**
CHAPITRE : **902**
FONCTION : **23**

MONTANT DISPONIBLE :		1 000 000 €
MONTANT à AFFECTER : CROUS DE CORSE Projet Résidence SAMBUCUCCIU D'ALANDU	1 000 000 €	
TOTAL		1 000 000 €
DISPONIBLE A NOUVEAU		0 €



Affaire suivie par Marc-Paul LUCIANI
Directeur général
direction@crous-corse.fr

Corte, le 9 mars 2020

Le Directeur général

à

Monsieur Gilles SIMEONI
Président du Conseil Exécutif de la
Collectivité de Corse
Hôtel de Région
Bd Grandval
20000 Ajaccio

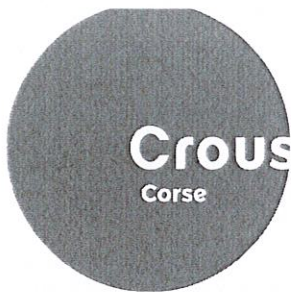
OBJET : Demande complémentaire de financement

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

Comme vous le savez, la réalisation de la nouvelle résidence est en cours. J'ai validé auprès de l'équipe de maîtrise d'œuvre l'avant-projet définitif. La demande de permis de construire a été déposée en janvier 2019 auprès de la DDTM 2B. Après le délai légal de purge du permis, les travaux devraient entrer en phase active à l'automne pour une livraison à l'été 2022. La démolition de l'ancien dispensaire va intervenir en mars, le terrassement cet été, suivi de la pose de la première pierre. Vous en serez bien entendu avisé et invité à réaliser cet acte symboliquement fort.

Les études réalisées ces derniers mois ont décelé de l'amiante dans le sol. Ce fait initialement inconnu oblige la maîtrise d'œuvre à prévoir un surcout d'un million d'euros. Le budget de l'opération s'élèverait à l'heure actuelle à six millions d'euros. C'est pourquoi j'ai sollicité le Secrétariat Général aux Affaires de Corse (SGAC) très rapidement (24 octobre 2019) afin de compléter le financement de ce projet par le biais du CPER 2021/2027. Cependant, il m'a été répondu que l'opération ayant déjà commencé, elle ne pouvait être inscrite au prochain CPER. Le financement de la réalisation est donc incomplet, ce qui ne la sécurise pas sur un point de vue financier.

Afin de compléter et finaliser le financement de cette opération, je vous formule, au nom de la structure que je dirige, une demande de subvention complémentaire d'un montant de un million d'euros.



Notre partenaire, le Cnous soutient également et fortement le Crous de Corse puisqu'il investit sur la seule année 2020, 5,6 Millions d'euros sur son parc immobilier et participe, sur cette opération précise, à hauteur de 4 millions d'euros.

Je reste, bien entendu, à votre entière disposition pour tout complément d'information afin que nous finalisions les détails inhérents à cette opération au bénéfice de la communauté universitaire toute entière.

Dans l'attente de votre réponse que j'espère positive, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma haute considération.


Monsieur Paul LUCIAN